



COMMUNIQUE DE PRESSE
1^{er} avril 2010

Création de l'Agence régionale de santé d'Alsace

L'Agence régionale de santé d'Alsace est créée le 1^{er} avril 2010. Chargée du pilotage du système de santé régional, elle réunit des compétences issues des services de l'Etat et de l'Assurance maladie en matière de veille et de sécurité sanitaire, de protection de la santé et de prévention, d'organisation des soins dans les secteurs hospitalier, ambulatoire et médico-social.

L'Agence régionale de santé d'Alsace est un établissement public administratif créé par la loi Hôpital, patients, santé et territoires. Chargée de développer un pilotage unifié et plus cohérent de la santé au plus près des besoins de la population, elle constitue la clé de voûte de la nouvelle organisation du système de soins régional.

Dirigée par M. Laurent Habert, directeur général, l'Agence régionale de santé d'Alsace réunit les compétences de la Direction des affaires sanitaires et sociale (DRASS) d'Alsace et des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans le domaine sanitaire, celles de l'Agence régionale de l'hospitalisation et de l'Union régionale des caisses d'assurance maladie d'Alsace, ainsi qu'une partie de celles de la Caisse régionale et du Service médical de l'Assurance maladie d'Alsace-Moselle. Au total, l'ARS d'Alsace compte 260 personnes.

L'ARS comporte un conseil de surveillance, présidé par le Préfet de région et qui associera des représentants de l'Etat, des partenaires sociaux, des élus, des représentants d'association et des personnalités qualifiées, qui sera mis en place dans les prochaines semaines.

Elle s'appuiera sur plusieurs instances de concertation dont la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, chargée de participer par ses avis à la définition de la politique régionale de santé, qui sera également mise en place avant l'été.

Le siège de l'Agence régionale de santé d'Alsace est situé à Strasbourg ; la délégation territoriale du Haut-Rhin est implantée Colmar.

Le site Internet de l'Agence régionale de santé d'Alsace ouvre le 1^{er} avril 2010, en fin de journée, à l'adresse suivante :

www.ars.alsace.sante.fr

Communiqué par :

M. Laurent Habert
Directeur général
Cité administrative Gaujot
14, rue du Maréchal Juin
67084 Strasbourg

Contact presse :

Patricia Dietrich
Chargée de communication
Tél. : 06 72 42 45 42
ars-alsace-communication@ars.sante.fr